

# ENQUÊTE PUBLIQUE, DONNEZ VOTRE AVIS !



## L'objet de l'enquête

Depuis le 10 mars et jusqu'au 10 avril, l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation d'installations de broyage et concassage de matériaux est ouverte. Sont soumises à autorisation préfectorale les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement. Il s'agit là d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en fait une véritable usine provisoire avec bruit, poussières, pollution...

Il est prévu une moyenne de 140 camions par jour sur toute la durée des travaux pour les transports de matériaux. Il est aussi question de stocker provisoirement les déchets hautement pollués (métaux lourds et hydrocarbures) près de zones d'habitations.

## La consultation

Le dossier technique est disponible en mairies de Lezennes et Villeneuve d'Ascq. Vous pouvez consigner vos remarques sur les registres, une commission d'enquête est chargée d'examiner appréciations, suggestions et contre-propositions concernant l'objet de l'enquête. Pour les problèmes d'accessibilité il faudra attendre patiemment les enquêtes relatives à la construction du Grand Stade.

## Une réunion publique ?

LMCU a annoncé qu'elle organisera une réunion publique juste après la clôture de l'enquête ! Et au Stadium Nord pour éviter qu'il n'y ait pas trop de riverains !! L'association a donc demandé aux commissaires enquêteurs de bien vouloir organiser une réunion publique avec le maître d'ouvrage (Eiffage) afin d'expliquer le contenu et les enjeux de l'enquête en cours. Si cette réunion se tient, vous en serez informés.

## Pour quand le début des travaux ?

Suite à l'enquête, le préfet peut donner une autorisation d'exploitation des ICPE dès le mois de juillet. Muni de cette autorisation, Eiffage peut mettre en place tout ce qui ne nécessite pas de permis de construire : cabanes de chantier, cuves, balisages... Pour la construction du Grand Stade, aucun chantier n'est possible avant la délivrance du permis de construire (après les enquêtes publiques relatives au stade et à son accessibilité).

## Le tour de passe-passe de LMCU

LMCU ne souhaite pas attendre les résultats des futures enquêtes publiques pour lancer les travaux, d'où son idée de demander à Eiffage de séparer la phase de préparation des terrains de la construction en tant que telle. Les affouillements\* nécessaires à la réalisation du stade (la moitié du volume de la pyramide de Khéops !) ont donc été malicieusement intégrés à l'autorisation ICPE. En clair, il est demandé au préfet l'autorisation de faire un trou (et quel trou!) puis de le reboucher partiellement en refusant d'y mettre un lien direct avec le projet de stade proposé par Eiffage.

Si ce procédé s'avère légal, l'autorisation à Eiffage de faire son trou serait indépendante de la délivrance du permis de construire. Théoriquement, la construction du stade pourrait être interdite malgré un terrassement déjà réalisé. Pratiquement, il s'agit d'une tentative de passage en force car chacun sait qu'il est toujours plus difficile d'interdire un projet lorsqu'il est déjà lancé.

## La mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire

Chacun d'entre nous est expert de son propre environnement, nos observations peuvent faire changer le sens des choses. **Alors tous aux registres !**

### \* AFFOUILLEMENTS

Les affouillements sont des extractions en terre ferme, dont le but premier n'est pas l'extraction de matériaux, mais la réalisation d'une excavation pour un usage particulier.

Si les affouillements dépassent un certain volume et qu'ils ne sont pas rendus nécessaires pour l'implantation de constructions bénéficiant d'un permis de construire alors ces affouillements sont assimilés à des carrières et doivent donc faire l'objet d'une autorisation ICPE.

### Travail à moitié fait

Vous vous souvenez ? Nos élus locaux louaient le projet de Grand Stade car il permettrait de viabiliser l'ensemble de la Borne de l'Espoir. Que nenni, Eiffage ne viabilisera que sa partie. Il restera 12 hectares de catiches et une grande partie de la fameuse butte polluée !

### Permanences des commissaires enquêteurs

- de 9 h à 12 h le 17 mars en mairie de Lezennes
- de 17 h à 20 h le 26 mars à Villeneuve d'Ascq
- de 14 h à 17 h le 31 mars à Lezennes
- de 14 h 30 à 17 h 30 le 10 avril à Villeneuve d'Ascq